

Challenge Trail du Pays-Haut

RÉGLEMENT

10/05/2019



1. Objectifs du Challenge

Créer une émulation sportive sur le territoire du Pays Haut
Proposer un calendrier de courses réparties sur l'année
Offrir une diversité de parcours (trail nature, trail urbain, trail nocturne...)
Encourager à participer à chaque course
Soutenir et développer chaque course du Challenge
Mutualiser les moyens

2. Calendrier du Challenge

Pour 2019, 4 courses sont inscrites au Challenge Trail du Pays-Haut :

07/04/19 *	Trail-St Martinois-Daniel FEITE	40km / 20km	Mont-Saint-Martin (54)
02/06/19 **	Cool-My Run	6km / 12km	Cosnes et Romain (54)
08/09/19	TUL - Trail Urbain	10km / 20km	Longwy (54)
30/11/19	Trail de la Croix Labbé – Nocturne	13km / 25km	Hussigny-Godbrange (54)
??/12/19 ***	<u>Urban Trail</u>	<u>10km / 20km</u>	<u>Mont-Saint-Martin (54)</u>

* Trail annulé en raison de la peste porcine

** Trail modifié en raison de la peste porcine

*** Nouveau Trail de remplacement du Trail Daniel FEITE

Seuls les **3 meilleurs résultats** sont pris en compte pour le classement final du Challenge.

3. Modalités de classement

Le Challenge propose 2 distances, et 2 catégories (Femme/Homme) :

Trail Court (+/- 10km) Femme / Homme

Trail Long (+/- 20km) Femme / Homme

!! Attention !! En raison du parcours modifié (peste porcine), le **Trail COURT** de la CoolMy Run fait **6km**, et le **Trail LONG** **12km**.

Dès lors qu'un coureur participe à une course du Challenge dans une distance, il est inscrit automatiquement dans le classement provisoire du Challenge de cette distance.

Il doit participer à au moins 3 épreuves dans la même distance (Trail Court / Trail Long) pour apparaître dans le classement final du Challenge.

S'il participe aux 4 épreuves sur la même distance, seuls ses 3 meilleurs résultats sont pris en compte.

4. Attribution des points pour le classement

A chaque course, on totalise un nombre de points pour chaque finisher, selon la formule :

$$\text{Nb points} = \text{Rang d'arrivée} + \text{Rang d'arrivée} / \text{Nb finishers}$$

Le vainqueur du Challenge est celui qui totalise le moins de points à l'issue de la dernière course (partie décimale significative).

Les classements provisoires sont publiés sur le site du Challenge à l'issue de chaque course.

5. Récompenses

Le Challenge Trail du Pays-Haut met en place un trophée permanent et des récompenses individuelles.

Trophée permanent	Gravage des 4 noms des vainqueurs de chaque classement et de l'année sur le socle du trophée
Récompenses podium	Prix pour les 1-2-3-4-5 de chaque catégorie et de chaque distance Trail Court Femme / Trail Court Homme Trail Long Femme / Trail Long Homme
Tombola	Lots tirés au sort parmi les participants Femme au Challenge Lots tirés au sort parmi les participants Homme au Challenge
Récompenses pour tous	Une récompense est remise à chaque coureur du Challenge

6. Remise des récompenses

Les récompenses seront remises lors d'une cérémonie organisée à tour de rôle par les différentes municipalités participant au Challenge Trail du Pays-Haut.

La Cérémonie du 2ème Challenge Trail du Pays-Haut aura lieu le

(Date à définir) à Cosnes-et-Romain.

